



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 mai 2018 à 18 h 30

KE.RS – 293.2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le mercredi 30 mai à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme KEHRIG COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme CAZALIS, Mme POLA LAKE, M. ARRUBARRENA (Adjoints) – Mme LEGARDINIER, Mme CAMACHO SATHICQ, M. DAUBAS, Mme ANSAULT LECUONA, M. DURANDEAU à partir du rapport n° 067.2018, Mme VESGA SORONDO, M. GIANANTI, Mme HARAMBOURE, M. DIAS, M. BOURROUILH PAREGE, Mme CAUBET LECUONA, M. FRUCHART, Mme VARELA, M. CAMBLONG, Mme CEZA, M. TENA, Mme DUHART ETCHENASIA, M. POUYFAUCON, Mme ZUBIETA.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA qui donne procuration à M. IRAZUSTA, Mme IRASSART ESTOMBA qui donne procuration Mme ZUBIETA, M. BERRA qui donne procuration à Mme DUHART ETCHENASIA, M. DESTRUHAUT qui donne procuration à M. POUYFAUCON.

ÉTAIT ABSENT : M. BALANZATEGUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christelle CAZALIS.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2018 par Madame CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

II – DÉLIBÉRATIONS

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO

062.2018 – DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

| | | |
|----------|--|------------------|
| 031.2018 | Boulevard de la Mer – Création de deux sanitaires automatiques et d'une cabane de plage : . lot 1 : fourniture de sanitaires automatiques, . lot 2 : fourniture d'une Cabane de Plage, Marché de fourniture passé avec la Société PRIMUR. | 91 293,00 € H.T. |
| 032.2018 | Exposition des Peintres Hendayais 2018 – Tableau Primé. | 700,00 € |

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

| IDENTIFICATION | DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ | TITULAIRE | MONTANT € H.T. | DATE NOTIFICATION |
|--|--|-----------|----------------|-------------------|
| Boulevard de la Mer Création de deux sanitaires automatiques et d'une cabane de plage | Lot 1 : fourniture de sanitaires automatiques, Lot 2 : fourniture d'une cabane de plage | PRIMUR | 91 293,00 € | 20/04/2018 |

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

063.2018 – MOTION DÉFENSE PERCEPTION

Par courrier du 30 avril 2018, reçu le 07 mai 2018, Madame la Directrice des Finances Publiques informe la Ville qu'elle « envisage la fermeture de la Trésorerie d'Hendaye à compter du 1^{er} janvier 2019 ».

Dans cette hypothèse, « l'activité Service Public local serait transférée à la Trésorerie de Saint-Jean-de-Luz et l'activité recouvrement de l'impôt à Biarritz ».

Dès le 09 mai, un courrier a été adressé en réponse en indiquant le refus de cette orientation et une saisine du Préfet a été effectuée demandant la réunion de la Commission Départementale d'organisation et sa modernisation des Services Publics, instance légale qui doit se prononcer en ce cas.

Avec 4 agents, la Trésorerie d'Hendaye assure deux missions distinctes :

- a. Une mission de trésorerie et de conseil pour le compte de la Ville d'Hendaye, du C.C.A.S., de la Commune de Biriadou, du Syndicat Intercommunal des Joncaux, du GECT Euskadi-Nouvelle-Aquitaine. Cette activité importante représente plus de 12 000 mandats et 10 000 titres, des dépôts au Trésor des sommes collectées par nos 13 régies pour près d'1 Million d'Euros. Cette forte activité ne cesse de croître compte tenu de l'évolution de la population d'Hendaye.
- b. Une mission de recouvrement de l'impôt. Sur ce point, il faut insister sur ce caractère spécifique de la Trésorerie d'Hendaye qui est une Trésorerie « frontalière » et assure, à ce titre, une mission de conseil et d'assistance pour une population espagnole qui a l'habitude de se déplacer jusqu'au guichet. Cette activité, bien connue des hendayais se matérialise par de longues files d'attente certains jours devant la Trésorerie.

Au moment où le Gouvernement annonce vouloir dynamiser les villes moyennes et les conforter dans leur rôle de Service Public, il serait paradoxal de supprimer un Service Public de proximité dans la 5^e ville du Département des Pyrénées-Atlantiques.

En conséquence, le Conseil Municipal d'Hendaye s'oppose à la fermeture de la Trésorerie d'Hendaye et mandate Monsieur le Maire pour conduire toutes les démarches utiles à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

064.2018 – MOTION « HERRI URRATS 18 »

Nous, les élus des communes, de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Région Nouvelle-Aquitaine et parlementaires du Pays Basque demandons le respect des termes et la reconduction de la Convention entre la Fédération Seaska, l'Office Public de la Langue Basque et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Guk, herrietako, Euskal Hirigune Elkargoko, Pirinio Altantikoetako departemenduko, Akitania Berri eskualdeko eta Ipar Euskal Herriko hautetsi eta parlamentari gisa, Seaskaren, Euskararen Erakunde Publikoaren eta Hezkunde Ministerioaren arteko Hitzarmenaren irizpideak errespetatzea eta hitzarmena berritzea galdegiten dugu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

Monsieur le Maire propose aux élus de signer la Motion « HERRI URRATS 18 ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur IRAZUSTA.

SUR RAPPORTS DE M. Richard IRAZUSTA

065.2018 – TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS 2018 – N° 2

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, il est proposé à l'Assemblée de créer à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- Filière Sportive : 1 poste de chef de bassin qui pourra être pourvu par un éducateur APS principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Filière Technique : 1 poste de gestionnaire des espaces naturels protégés qui pourra être pourvu par un technicien principal de 2^{ème} classe, un technicien principal de 1^{ère} classe ou un ingénieur territorial à temps complet.

M. IRAZUSTA : sur cette délibération, il convient de préciser que pour le premier poste, celui de la filière sportive, le recrutement est en cours par voie de mutation.

Pour le second poste, le recrutement est en cours mais à un stade pas si avancé. Ce sont des recrutements qui sont destinés à remplacer des départs à la retraite. Donc, les postes actuellement occupés par les personnes qui partiront à la retraite seront fermés au terme d'une période de tuilage entre les deux agents environ 15 jours pour chacun d'entre eux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

066.2018 – DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL APPELÉS À SIÉGER AU COMITÉ TECHNIQUE ET INSTITUANT LE PARITARISME

En décembre 2018, se déroulera l'élection des représentants du personnel au Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **FIXE** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel, chaque titulaire ayant un suppléant,
2. **DÉCIDE** le maintien du paritarisme en fixant le nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires (chaque titulaire a également un suppléant),
3. **DÉCIDE** le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

Monsieur Paco DURANDEAU entre en séance.

067.2018 – CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE PISCINE MUNICIPALE

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi temporaire pour assurer les missions de maître-nageur à la piscine municipale.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 non permanent à temps complet, doté de la rémunération afférente à l'indice brut 347 de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur IRAZUSTA : là aussi une petite précision, il s'agit d'un emploi temporaire sur un poste qui est amené à être pérennisé. Le fait qu'il soit temporaire devrait permettre à la personne recrutée de passer les examens nécessaires à la titularisation sur ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

SUR RAPPORT DE M. Frédéric TRANCHE

068.2018 – HENDAYE TOURISME & COMMERCE : COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Suite à la démission de M. Yannick CAZALIS, par courrier daté du 6 avril 2018, il est proposé de nommer M. Éric CAULE, Président de la Société Spi en Tête, pour siéger au Comité de Direction de l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce et représenter la filière « Nautisme / Plongée ».

Madame Christelle CAZALIS ne prend pas part au vote. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –**

SUR RAPPORT DE M. Jean-Michel ARRUABARRENA

069.2018 – OUVERTURE ET TARIFICATION « ACCUEIL ADOS PLAGE » - ÉTÉ 2018

Du 10 juillet au 25 août 2018 un accueil pour adolescents (14 – 17 ans) sera ouvert sur la plage et proposera des activités de 14 h 30 à 18 h 30.

L'encadrement sera assuré par trois animateurs municipaux pour l'accueil maximal autorisé de 36 jeunes.

Tout participant fréquentant cette structure librement acquittera un droit d'accès de 10 € par mois.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la mise en place de cet accueil pour adolescents plage pour l'été 2018 et d'adopter le tarif de 10 € par mois et par jeune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

M. ARRUABARRENA demande l'autorisation à Monsieur le Maire de passer une information aux membres du Conseil Municipal.

M. le Maire donne la parole à M. ARRUABARRENA.

M. ARRUABARRENA : je vous remercie.

Lors du Conseil Municipal de février dernier, nous avons autorisé le Maire à formuler une demande de subvention de 15 250 € auprès de l'Agence Française ERASMUS + afin de financer un échange international réunissant les 4 groupes de 7 jeunes issus de chacune des villes jumelées.

Je voulais donc vous dire que le projet a été retenu et que l'intégralité de la subvention sera allouée.

Je vous remercie.

M. le Maire : bravo et merci.

M. le Maire donne la parole à Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON.

**070.2018 – ZONE DES JONCAUX – VENTE DE TERRAINS AUX SOCIÉTÉS BI ETXE
ET RIVERCAP**

Les sociétés BI ETXE et RIVERCAP qui exercent leurs activités sur la zone industrielle des Joncaux depuis de nombreuses années souhaitent, dans le cadre de leur développement, acquérir des parcelles de terrain contiguës à leur propriété.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de céder à la SCI BI ETXE les parcelles cadastrées AH 893p, AH 897p, AH 898p, AH 910p, AH 924p, d'une contenance totale de 962 m² au prix de 50 € le m²,
- de décider de céder à la société RIVERCAP les parcelles cadastrées AH 893p, AH 894, AH 897p, AH 898p, AH 910p, AH 911p d'une contenance totale de 1 179 m² au prix de 50 € le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cession ainsi que tout document se rapportant à ces opérations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ –

M. le Maire : avant de clôturer cette séance, je voulais quand même vous faire part d'un courrier que je posterai demain.

Comme vous le savez, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérard COLLOMB, n'a pas accepté le principe d'un commissariat de police de plein exercice sur Hendaye, ni même de renforts de police sur la circonscription.

Voici la teneur du courrier en question :

HENDAYE, le 30 mai 2018

Monsieur le Maire
à
Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre de l'Intérieur
Place Beauveau
75008 PARIS CEDEX 08

**OBJET : FORCES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE NÉCESSAIRES AU RESPECT DE LA LOI RÉPUBLICAINE
EN FAVEUR DE LA COMMUNE D'HENDAYE**

N/RÉF. : AM.RS – 270.2018

Affaire suivie par Monsieur Arnaud MANDEMENT

Monsieur le Ministre d'État,

J'ai bien reçu votre réponse du 25 avril, par laquelle vous ne faites pas droit à la demande de la Commune d'Hendaye d'un commissariat de police de plein exercice.

Cette position, que je peux entendre comme étant conditionnée par la contrainte des moyens à laquelle vous faites face, ne me paraît pas pouvoir être tenable et c'est pourquoi je renouvellerai cette demande autant de fois que la population du territoire et ses élus l'estimeront nécessaire.

Deux points particuliers me semblent pouvoir être relevés dans votre courrier.

Le premier concerne les effectifs du commissariat de Saint-Jean-de-Luz. Selon les informations dont je dispose, pour couvrir le territoire de cette circonscription vous affichez un effectif de 93 policiers et ADS mais cet effectif intègre des personnels administratifs, les officiers mais également des officiers détachés.

Si on considère, par ailleurs, qu'une dizaine d'agents sont affectés à la gestion administrative et aux enquêtes, il ne reste en réalité qu'une soixantaine d'agents réellement disponibles en voie publique.

Cela signifie, pour une couverture 24 heures/24, 365 jours par an, qu'il y a au mieux une dizaine d'agents réellement en capacité d'intervenir en même temps sur l'ensemble de la circonscription. De plus si, lorsque tout va bien, ce sont donc 3 équipes qui pourraient théoriquement faire des tournées sur le secteur, force est de constater que la plupart du temps une seule équipe est opérationnelle de Guéthary à Hendaye, compte tenu des formations, absences diverses et maladie.

Je me permets de vous rappeler les caractéristiques démographiques et géographiques particulières du territoire dont il est question.

Il s'agit du territoire du sud pays basque qui connaît un accroissement démographique important (y compris hors période estivale) qui double sa population résidentielle en été. Par exemple, à elle seule, la Commune d'Hendaye représente plus de 15 % des places de camping des Pyrénées-Atlantiques. La Ville d'Hendaye surclassée démographiquement, dans la strate 20 à 40 000 habitants, positionnée stratégiquement à la frontière de l'Espagne a une taille et une importance qui dépassent de nombreuses préfectures.

La deuxième caractéristique est que sur ce territoire on ne peut pas seulement raisonner en kilomètres mais, compte tenu de la saturation du trafic automobile, il faut raisonner en temps de déplacement. Comment peut-on imaginer assurer la sécurité de la voie publique avec en tout et pour tout une dizaine de fonctionnaires pour une population qui atteint 80 000 habitants en période estivale ?

La troisième caractéristique tient à sa position frontalière avec une perméabilité de la délinquance entre l'Espagne et la France qui renforce la vulnérabilité de notre territoire. Le "va-et-vient" de la délinquance se construit également sur des règles différentes entre nos deux pays notamment sur l'usage du cannabis.

Je souhaite également attirer votre attention sur le fait que vos prédécesseurs avaient développé le concept de district avec un prélèvement d'effectifs sur le commissariat pour assurer la constitution de ces unités districales. Selon les informations dont je dispose, il apparaît que sur le district, pour la BAC, l'effectif cible de 2013 était à 30 agents, il serait actuellement à 24, pour les motards il serait passé de 12 à 6, et il en serait de même pour les autres unités.

De toute évidence, ce qui avait été présenté en son temps comme étant une mutualisation de moyens pour plus d'efficacité visait en réalité à diminuer des effectifs globaux.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre d'État de votre bonne foi lorsque vous me répondez, mais le dossier du commissariat de police à Hendaye est un dossier très sensible sur lequel je me suis permis de vous solliciter sur la base d'une réalité à présent bien connue de nos concitoyens et des élus que nous sommes. Compte tenu de ce qui précède, je ne peux souscrire à vos affirmations «*que la création d'un commissariat de plein exercice générerait des contraintes supplémentaires en termes de sécurité et en personnel, ce qui aurait pour conséquence d'affaiblir l'occupation de la voie publique*», ce qui s'est passé au niveau du district Côte Basque démontre malheureusement l'inverse.

Dans mon premier courrier, j'avais fait valoir l'importance de cette police de proximité appelée police de sécurité du quotidien et dont nous mesurons chaque jour la pertinence. J'attends que ce projet politique qui semble être au cœur de vos préoccupations se concrétise localement et vous invite à nous rendre visite afin de constater par vous-même la pertinence d'une réponse policière adaptée.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'État, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,



Kotte ECENARRO



Copie à :

- . Monsieur Gilbert PAYET - Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- . Monsieur Hervé JONATHAN - Sous-Préfet de Bayonne,
- . Monsieur Éric MORVAN - Directeur Général de la Police Nationale,
- . Madame Brigitte POMMEREAU - Commissaire Divisionnaire - Directrice de la Sécurité Publique de Pau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.
La séance est levée à 19 h 00.

HENDAYE, le 31 mai 2018

*Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

AFFICHAGE MAIRIE

le : 31.05.2018

*Le Maire,
1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO